

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rassemblements non déclarés en marge d'une manifestation

Le préfet Louis Laugier condamne des propos discriminants et prend un arrêté d'interdiction pour prévenir des troubles à l'ordre public.

À l'initiative de certains collectifs et associations, un appel à une « assemblée antiraciste » est lancé sur Grenoble, destiné selon le communiqué « à toutes les personnes non blanches ».

Le préfet Louis Laugier condamne que de tels propos, manifestement contraires aux principes d'égalité, soient tenus publiquement.

Par ailleurs, suite à l'émoi suscité par un tel appel, de graves risques de troubles à l'ordre public pourraient en résulter. Un arrêté d'interdiction d'attroupement et de rassemblement est donc publié dès ce jour.

Le préfet saisit par ailleurs immédiatement l'autorité judiciaire pour manifestation non déclarée, et appel à rassemblement ayant manifestement un critère discriminatoire. Conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, le préfet transmet tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs pour ne pas laisser ces initiatives prospérer et qui demeurent délétères pour l'ordre public et la cohésion nationale.

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38  Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr